

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Geschichte

Band: 21 (1971)

Heft: 3

Buchbesprechung: Herrschaft und Volk im karolingischen Imperium. Studien über soziale Konflikte und dogmatisch-politische Kontroversen im fränkischen Reich [Siegfried Epperlein]

Autor: Genequand, Jean-Etienne

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

lich und überlegen gezeigt habe» (S. 262). Ein klassisches Beispiel für die Politisierung der Historie stellten dabei die polnischen Millenniumsfeiern von 1963 dar mit ihrer gewagten Synthese von polnischem Nationalismus (der 1000jährige Kampf des im Jahre 963 gegründeten Piastenstaates gegen die deutsche Gefahr von der Ostkolonisation über die polnischen Teilungen bis zur nationalsozialistischen Ostpolitik) und sozialistischer Einheit des slawischen Völker. Dass in diesem Zusammenhang den historischen Grenzen des frühpiastischen, nach Westen orientierten Polen besondere Beachtung geschenkt wird – das spätere, nach Osten ausgreifende Jagellonenreich mit seiner antirussischen Frontstellung wird stillschweigend übergangen – ist für eine Geschichtswissenschaft, der es um die Durchsetzung politischer Ziele geht, verständlich. Unter diesen Umständen ist die Erforschung des polnischen Beitrages zu einem europäischen Geschichtsbild nicht länger bloss ein Spezialproblem der Ostkunde, wie fälschlicherweise oft angenommen wird. Sie wird zu einem Kernproblem des europäischen Geschichtsverhältnisses in der geistigen Auseinandersetzung zwischen Ost und West. Anzeichen einer kritischeren Geschichtsbetrachtung durch die heutigen polnischen Historiker und der «Abbau der Vorurteile» auch in der Bundesrepublik (vgl. den gleichnamigen Titel der Sondernummer der Zeitschrift «Monat» vom Sept. 1970) berechtigen zur Hoffnung, dass die geistig-politische Einheit unseres Kontinents allmählich wieder deutlicher erkannt wird.

Wir sind dem Verfasser dankbar dafür, dass er dem Wunsch von befreundeten Kollegen, diese Aufsätze in einem Band zu vereinigen, nachgekommen ist. Wenn sie auch in erster Linie an deutsche Leser gerichtet sind (und im sprachwissenschaftlichen Bereich speziell an die Slawisten unter den Historikern), so tragen sie doch auch dazu bei, unser Verständnis für das slawische Europa zu vertiefen – ja vielleicht sogar die schweizerische Ostforschung in Gang zu bringen.

Wabern b. Bern

Peter Stettler

SIEGFRIED EPPERLEIN, *Herrschaft und Volk im karolingischen Imperium. Studien über soziale Konflikte und dogmatisch-politische Kontroversen im fränkischen Reich*. Berlin, Akademie-Verlag, 1969. 286 S. (Forschungen zur mittelalterlichen Geschichte, Bd. 14.)

Thèse d'habilitation présentée en 1966 à la Humboldt-Universität de Berlin, l'ouvrage de M. Epperlein répond beaucoup mieux au titre sous lequel la thèse a été soutenue: *Untersuchungen über die Widerstandformen gegen die Feudalisierungspolitik geistlicher und weltlicher Herren im 8. und 9. Jahrhundert im karolingischen Imperium*. Il s'agit en effet de quatre études, assez indépendantes l'une de l'autre, dont le principal lien entre elles est précisément ce thème qui revient constamment: résistance des «petits» aux empiétements des «grands», des faibles aux forts. Mais voyons de plus près le contenu de l'ouvrage. La première partie traite surtout des diverses formes de

la résistance paysanne, qui peut se concrétiser par la fuite ou au contraire par une résistance de groupe : *conjuraciones*, ligues, etc., dont on a un excellent exemple avec la révolte saxonne de la *Stellinga*. Elle s'achève sur une analyse des mesures prises par Charlemagne et son fils pour améliorer la protection des couches inférieures de la population, en particulier la réforme de l'administration des biens royaux et celle du contrôle de la justice. La deuxième partie examine les cas d'affranchissement et surtout la condition des affranchis. Nous y reviendrons plus longuement. La troisième partie s'occupe de l'usage des « communaux » dans les territoires des abbayes de Saint-Gall, Kremsmünster et Kempten. Quant à la quatrième, rompant avec les autres qui traitaient des résistances paysannes, elle est consacrée aux difficultés qu'eut Gottschalk avec Rhaban Maur et Hincmar de Reims à propos de la prédestination. Mais il s'agit bien là également de l'étude d'une résistance : celle qui s'exerce contre l'unification de l'empire. Gottschalk est présenté comme un représentant d'une « conscience nationale saxonne » s'opposant à une unification sous l'égide des Francs occidentaux.

En refermant le livre de M. Epperlein, on ne peut s'empêcher de ressentir un sentiment d'insatisfaction. Certes, l'ouvrage est très bien fait, l'auteur a travaillé sur les sources, utilisant en général les éditions les meilleures et les plus récentes, sa bibliographie est abondante. On a pourtant l'impression que le tableau a été noirci, que M. Epperlein n'a pris que ce qui pouvait servir à soutenir sa thèse, c'est-à-dire à prouver l'oppression que les possédants infligeaient à leurs « sujets ». L'exemple des charges imposées aux affranchis de Saint-Rémi-de-Reims (p. 142-143 et n. 169-173), assez frappant, nous permettra de mieux nous expliquer. M. Epperlein veut voir une preuve de cette oppression dans le fait que les affranchis (c'est à dire des « libres ») sont chargés de lourdes redevances. Mais il accumule alors plusieurs erreurs de méthode. D'abord il ne tient pas compte de la condition du manse, mais seulement de celle du tenancier. Il semble pourtant prouvé qu'une grande partie des charges est réelle et non personnelle. Comme l'écrit très clairement Edouard Perroy, « si la division entre manses de catégories différentes, d'après la condition juridique du détenteur primitif, est elle aussi très répandue, les polyptiques détaillés nous montrent qu'au IX^e siècle, il n'y a plus concordance entre la qualité du tenancier et celle du manse qu'il occupe. . . . Depuis le « chasement » du premier tenancier, le jeu des héritages, des mariages mixtes, peut-être aussi des ventes ou échanges entre tenanciers avaient provoqué une oblitération du système. Seules les charges caractéristiques de chaque espèce de manses s'étaient maintenues sans changement, mais se trouvaient peser maintenant sur des tenanciers de rang social différent, souvent emmêlés, sans rapport avec le genre de service auquel ils étaient astreints »¹.

Mais même en ne regardant que les charges qui pesaient sur les individus, il faut peut-être voir les choses de plus près. L'auteur cite (n. 169) les charges imposées à l'affranchi Andriaudus (*Polyptique de Saint-Rémi-de-Reims*,

¹ *Les Carolingiens* (Cours de Sorbonne), Paris, s. d., p. 27-28.

éd. B. Guérard, 1853, XV, 2). Dans ce même polyptique (XIV, 3; texte non cité par M. Epperlein) se trouvent les charges imposées au serf Teutharius, tenancier d'un manse servile. Ces deux séries de charges ne sont pas absolument identiques, les conditions variant d'une villa à une autre; elles sont néanmoins très semblables, un peu plus fortes pour Andriaudus (mais son manse ingénuile est probablement un peu plus grand que le manse servile de Teutharius). Plus intéressantes encore sont les charges imposées aux autres tenanciers de Louvrecy (*Polyptique de Saint-Rémi-de-Reims*, XIV, 4). On lit en effet: «*Magherus servus, mansum I, similiter* (= comme le précédent, soit Teutharius). *Ragenerus ingenuus, I, similiter.*» Etc. Les ingénus, qui auraient donc dû, suivant le raisonnement de M. Epperlein, être encore moins chargés que les affranchis, le sont exactement de la même manière que les serfs. Ce n'est qu'un exemple, on pourrait en citer d'autres, car il n'est guère de page du polyptique de Saint-Rémi-de-Reims qui n'en donne de semblables. D'autres polyptiques, celui de l'abbé Irminion pour Saint-Germain-des-Prés par exemple, fourmillent aussi de cas semblables. On y trouve de nombreux cas de tenanciers dont le manse est d'une autre condition que la leur, et surtout de très nombreux cas de tenanciers de diverses conditions tenus à des redevances et des travaux quasiment identiques.

L'affranchissement, pour y revenir, n'était pas destiné à changer la situation matérielle de l'individu, mais son statut juridique, à en faire un être plus ou moins capable d'un certain nombre d'actes dont n'étaient pas capables les serfs. M. Epperlein, en voulant prouver sa thèse, a donc oublié de tenir compte du fait que l'économie carolingienne, économie domaniale, héritière désargentée du bas-empire, recourait obligatoirement aux services des tenanciers de toutes les conditions et que ce ne peut être une preuve d'une oppression exercée par les possédants. Il y avait d'ailleurs une contrepartie à ces charges, puisque le seigneur devait protéger ses «sujets», dont il avait absolument besoin pour vivre.

Ceci n'est qu'un exemple, sur lequel nous nous sommes arrêtés trop longtemps. D'une manière plus générale, le plus grave reproche que l'on puisse adresser à M. Epperlein est sa tendance à la généralisation en partant de quelques exemples bien connus. Il est bien certain qu'il y eut dans l'empire carolingien des résistances paysannes, la révolte de la *Stellinga* le prouve. Il est encore plus évident qu'il y eut dans l'est de l'empire des résistances politiques contre l'envahisseur franc de l'ouest et Gottschalk en est peut-être une illustration (quoique le débat sur le plan théologique ne soit certainement pas qu'un prétexte). Mais l'empire carolingien ne fut certainement pas uniquement le champ clos d'un affrontement entre classes ou entre nations, comme le voudrait l'auteur. Celui-ci, dans sa conclusion, écrit qu'il faut tenir compte du fait *dass mancher Konflikt in mündlicher Vereinbarung geregelt wurde* et que nous n'en avons plus connaissance (p. 254). Il faut aussi et surtout tenir compte du fait que ce qui allait bien n'était pas relevé dans les textes, à une époque où l'écrit était un luxe rare.

Malgré ces réserves, l'ouvrage de M. Epperlein reste un bon ouvrage. Sa lecture est en tous cas stimulante, car ses thèses outrées ou ses généralisations ne peuvent que susciter la réflexion ou la discussion, ce qui permet bien souvent de faire avancer l'état de la recherche.

Genève

Jean-Etienne Genequand

G. G. MEERSSEMANN, E. ADDA. *Manuale di computo con ritmo mnemotecnico dell'arcidiacono Pacifico di Verona († 844)*. Padoue, Antenore, 1966. XIV+93 p., pl.

Archidiacre de Vérone de 801 à sa mort, Pacificus prit une part active à la réorganisation de l'école et de la bibliothèque capitulaire de sa ville: son épitaphe lui attribue l'exécution, directement ou par des scribes sous ses ordres, de deux cent dix huit codices. C'est l'un de ceux-ci, le codex 16, 39 de la Laurentienne à Florence, qui se trouve publié ici. Ce n'est pas un autographe, mais le travail d'un copiste anonyme du scriptorium de Vérone, que l'on peut dater des années 816-817. Le volume contient plusieurs parties, toutes en rapport avec l'art du comput. Il s'ouvre sur un calendrier à l'usage de Vérone, suivi de tables dyonisiennes pour la période 817-911 puis de quelques tabelles et règles computistiques. Le corps central de l'ouvrage est un *opus excerptum ex libro compoti* en deux parties, choix d'extraits composé par Pacificus en puisant principalement dans le *De temporum ratione* de Bède et dans les *Etymologies* d'Isidore. La seconde partie est ensuite résumée en un poème mnémotechnique: vingt deux «chants» recouvrant soixante deux strophes de trois vers rythmiques de quinze pieds. Ce poème est manifestement une oeuvre propre de Pacificus. L'ouvrage se poursuit par la copie de quelques poèmes computistiques, puis par de nouveaux extraits d'Isidore. Il se termine par les premiers vers d'un poème anonyme sur les douze vents. Cette coupure brusque prouve que le codex tel qu'il nous est parvenu est incomplet de la fin; il l'est également du début (le calendrier commence au 6 juin) et il manque encore un cahier qui contenait la suite des tables dyonisiennes (912 à 1063, probablement). L'édition est complétée par un appendice donnant trois courts poèmes de Pacificus, déjà publiés, et deux calendriers véronais (tirés du manuscrit Berlin, Staatsbibliothek, lat. 128) et par des index (des fêtes fixes des trois calendriers publiés, des incipit des poèmes, *nominum et rerum*).

Si ce texte ne nous apporte rien de nouveau sur les techniques de comput du haut moyen âge, puisque son contenu entier est soit déjà connu et publié, soit tiré d'oeuvres connues (à l'exception il est vrai d'une page environ - § 92-99 des éditeurs - dont la source n'a pas été retrouvée), il est intéressant à d'autres égards. Il nous montre d'abord ce que pouvait être un manuel scolaire de cette époque, puisque c'est bien un livre destiné aux élèves de l'école capitulaire de Vérone. Il nous renseigne aussi sur les centres